

Fiche de Sécurité et de Santé

Kemet

01. Identification de la Substance/Préparation et de la Société

- 1.1. Nom du produit : **Meules sur tige, en caoutchouc, type OX**
- 1.2. Utilisations identifiées : Pour les travaux de polissage.
Utilisations déconseillées : Pas d'information
- 1.3. Fournisseur : Kemet Europe B.V.
Oude Moerstraatsebaan 110
NL- 4614 RS Bergen op Zoom
Tél. +31 164 - 271700
Fax +31 164 - 243603
info@kemet-europe.com
www.kemet-europe.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence : Centre anti-poison, Belgique : +32 70 245 245
Ditto, France : +33 (0) 1 45 42 59 59

02. Composition/Informations sur les composants

2.1. Classification de la substance ou du mélange: Classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008

- Sensibilisation respiratoire, catégorie 1 (RESP SENE.1) : H334
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 (SKIN SENE.1) : H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, catégorie 3
(irritation des voies respiratoires) (STOT SE.3) : H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée,
catégorie 1 (STOT RE.1) : H372
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée,
catégorie 2 (STOT RE.2) : H373

2.2. Éléments d'étiquetage



Pictogramme de danger :
Mention d'avertissement : **Danger**

Mention de danger : H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme
ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H372 : Provoque des dommages aux organes (poumons) à la suite
d'expositions prolongées ou répétées
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (système
respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une
exposition prolongée

Conseils de prudence : P260 : Ne pas respirer les poussières/brouillards
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/
un équipement de protection des yeux/du visage
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à
l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où
elle peut confortablement respirer.
P342+P311 : En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE
ANTIPOISON ou un médecin

P405 : Garder sous clef
P501 : Eliminer le contenu/réceptacle dans un centre agréé conformément à la réglementation locale/nationale

2.3. Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB selon le règlement (EC) no. 1907/2006, Annexe XIII.

03. Identification des dangers

3.1. Substance

Ne s'applique pas.

3.2. Mélange

Nom de produit : Meules caoutchouc sur tige, type OX.

Composition

Nom chimique	No. CAS	No. CE	REACH no. d'enregist. *	Conc. (wt %)	Classification **
Résine phénolique etc.	9003-35-4	500-005-2	-	1 – 5	
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	215-691-6	-	55 – 80	STOT SE.3 : H335 STOT RE.1 : H372
Oxyde de chrome	1308-38-9	215-160-9	-	0 – 5	RESP SENS.1 : H334 SKIN SENS.1 : H317 STOT RE.1 : H372
Caoutchouc synthétique	25067-95-2	-	-	10 – 35	-

* Les numéros d'enregistrement des ingrédients qui seront en conformité avec le règlement (CE) no. 1907/2006 seront renseignés plus tard.

** Le texte complet des mentions de danger et des phrases de risque pertinentes est disponible dans les sections 2 et 16 de cette fiche de sécurité.

04. Premiers secours

4.1. Descriptions des premiers secours

- Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- Contact avec les yeux : Laver abondamment les yeux à grande eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer le rinçage. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Laver à grande eau. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche. En cas d'inconscience, ne donnez rien par la bouche. Consulter directement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer une réaction allergique cutanée.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque des dommages aux organes (poumons) à la suite d'expositions prolongées ou répétées.
Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : De l'eau ou un agent d'extinction à sec, en fonction de l'incendie dans les environs.

Moyens d'extinction impropre : Application de l'eau direct peut être dangereuse car le feu peut se propager dans l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Précaution générale : soyez vigilant que le matériel pulvérulent a le potentiel de provoquer – dans certaines circonstances - une explosion de poussière.

En cas de l'incendie : possibilité de formation de produits de décomposition.

5.3. Conseils aux pompiers

Enlever tout type de sources d'inflammation et éteignez le feu avec un moyen approprié.

Refroidir l'environnement et les bâtiments avec un jet d'eau direct pour éviter le risque de propagation du feu.

Attaquer le feu avec le vent.

Retirer les personnes non autorisées du lieu, sauf le personnel autorisé.

Déplacez le conteneur dans un endroit sûr, si cela peut être fait sans risque.

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements/équipement de protection résistant à la chaleur pour les yeux et la peau.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement personnel et de protection approprié comme décrit au point 8 'Contrôles d'exposition/protection individuelle' pour prévenir l'inhalation et l'exposition aux yeux ou à la peau.

Pour les intervenants d'urgence

Retirer les personnes non autorisées du lieu, sauf le personnel autorisé.

Porter un équipement personnel et de protection approprié comme décrit au point 8 'Contrôles d'exposition/protection individuelle' pour prévenir l'inhalation et l'exposition aux yeux ou à la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion du produit dans l'environnement, parce que le produit peut causer des effets locaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer le produit déversé ou utiliser un aspirateur pour éviter la poussière.

Recueillir les déchets dans un récipient vide.

Ne pas manger ou boire lors de l'utilisation du produit ou dans la salle de stockage.

Enlever tout type de sources d'inflammation (Pas fumer, pas d'étincelles ou de flammes dans l'environnement direct.)

Éviter la contamination par pénétration dans les égouts, le drainage, les caves ou les espaces fermés.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir point 8 'Contrôles d'exposition/protection individuelle' et point 13 'Considérations relatives à l'élimination.

07. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques : Installer l'équipement approprié et porter un équipement personnel et de protection approprié comme décrit au point 8.

Éviter la génération de poussière.

Précautions pour une manipulation sûre : Utiliser le produit en dessous ou à la vitesse spécifiée.
Placer le produit dans l'outil et laissez-le tourner à basse vitesse, pour vous assurer qu'il n'y a pas d'écartels tels que des vibrations.
Puisque le produit est une meule élastique, elle peut être endommagée en fonction de la pression qui est donnée, lorsqu'elle est utilisée à ou même en dessous de la vitesse recommandée.

Conseils en matière d'hygiène du travail générale

Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Exigences concernant les lieux et les conditions de stockage

Mesures techniques : Installer l'équipement approprié et porter un équipement personnel et de protection approprié comme décrit au point 8.

Matériaux incompatibles et mixtures : Pas d'information

Conditions pour un stockage sûr : Conserver à l'intérieur à une température et l'humidité normale.
Conserver à l'abri de rayons de soleil et à l'abri de l'eau pluviale.
En cas d'une longue conservation (plus que 2 ans), la dégradation peut se produire et la force de la caoutchouc peut se réduire.

Matériel d'emballage : Puisque le produit est une meule élastique, utiliser un récipient solide empêchant la flexion et la déformation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Meules sur tige pour le polissage.

08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Concentration acceptable (limites d'exposition professionnelle, indice d'exposition biologique)

EU IOELV : Ne s'applique pas
ACGIH TLV-TWA (2018) : 1 mg/m³ (oxyde d'aluminium)
ACGIH TLV-STEL (2018) : Ne s'applique pas

(IOELV = Indicative Occupational Exposure Limit Value)
(ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists)
(TLV-TWA = Threshold Limit Value /Time Weighted Average - Valeur Limite Tolérable/Moyenne Pondérée)
(STEL = Short Term Exposure Limit – Limite d'exposition à court terme)

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à l'utilisation d'outils scellés ou de ventilation locale dans un atelier où se forme de la poussière.

8.2.2. Mesures de protection individuelles, telles que les équipements de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière, porter un masque de protection approprié ou appliquer une extraction d'air, comme désiré.

Protection des mains : En cas de contact avec les mains, porter des gants de protection.

Protection des yeux - du visage : Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes parfaitement fermés.

Protection de la peau - des mains : Porter des vêtements de production et si nécessaire un tablier.

09. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Comportement physicochimique	: Forme : cylindrique solide, disque solide ou autre forme. Le produit a une telle forme qu'il peut être appliquée sur un tige ou autrement, si désiré.
Odeur	: Pas d'information
Seuil olfactif	: Pas d'information
pH	: Pas d'information
Point de fusion/Point de congélation	: Pas d'information
Point d'ébullition	: Pas d'information
Point d'éclair	: Pas d'information
Taux d'évaporation	: Pas d'information
Inflammabilité	: Le produit n'est pas inflammable, à l'exception du dégagement de poussière pendant/après l'utilisation du produit
Limites d'inflammabilité et d'explosivité	: Pas d'information
Pression de vapeur	: Pas d'information
Densité de vapeur	: Pas d'information
Densité relative	: Pas d'information
Solubilité	: Pas d'information
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Pas d'information
Température d'auto-inflammabilité	: Pas d'information
Température de décomposition	: Pas d'information
Viscosité	: Pas d'information
Propriétés explosives	: Pas d'information
Propriétés oxydantes	: Pas d'information

9.2. Autres informations

Pas d'information.

10. Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable ; ne se détériore pas ; non-réactif ; non explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne devrait apparaître.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'intérieur à une température et l'humidité normale.

Conserver à l'abri de rayons de soleil et à l'abri de l'eau pluviale.

En cas d'une longue conservation (plus que 2 ans), la dégradation peut se produire et la force de la caoutchouc peut se réduire.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des produits de décomposition toxiques peuvent être formés.

11. Informations toxicologiques

11.1. Information sur les effets toxicologique

Information sur le produit	: Pas d'information
Information sur les ingrédients:	
<u>Oxyde d'aluminium</u>	
* toxicité aiguë, oral	: Rat, LD50 > 5000 mg/kg
* toxicité spécifique pour certains organes cibles, STOT, exposition unique	: Irritation des voies respiratoires supérieures a été rapporté.
* toxicité spécifique pour certains organes cibles, STOT, exposition répétée	: Après une exposition professionnelle à l'alumine, fibrose pulmonaire a se présenté.
Autre information toxicologique	: Pas d'information
<u>Oxyde de chrome (III)</u>	
* toxicité aiguë, oral	: Rat, LD50 > 5000 mg/kg
* Sensibilisation respiratoire	: La Société japonaise pour la santé au travail (Japan Society for Occupational Health (JSOH)) classe les composés du chrome – y compris cette substance – dans le "groupe 2" de substances sensibilisant les voies respiratoires. D'autre part, aucune preuve claire n'a été trouvée à l'heure actuelle, que l'asthme professionnel est le résultat d'une exposition à des composés du chrome trivalent. Selon les indications, Groupe 1 et Groupe 2 de JSOH sont traités comme équivalents à 1A, cependant dans les Motifs Proposés JSOH pour les concentrations admissibles, cette substance n'est pas clairement indiquée.
* Sensibilisation cutanée	: La Société japonaise pour la santé au travail (Japan Society for Occupational Health (JSOH)) classe les composés du chrome – y compris cette substance – dans le "groupe 1" de substances sensibilisant la peau. Egalement, il existe un rapport de sensibilisation résultant de l'application de chrome trivalent aux cobayes. En outre, il a été noté que le chrome trivalent peut fonctionner comme un épitope haptène, mais il a une faible capacité à imprégner la peau, donc sa capacité de sensibilisation est faible. Selon les indications, Groupe 1 et Groupe 2 de JSOH sont traités comme équivalents à 1A, cependant dans les Motifs Proposés JSOH pour les concentrations admissibles, cette substance n'est pas clairement indiquée.
STOT, exposition répétée	: En ce qui concerne les humains, il y a un rapport que, dans un groupe de travailleurs engagés dans la fabrication d'oxyde de chrome (dans une usine en Allemagne), une légère augmentation d'incidents de maladie respiratoire aiguë a été observée, mais il n'y avait aucun symptôme indiquant qu'elles deviendraient chroniques. Même dans les groupes de travailleurs en service pendant 10 ans ou plus, aucun résultat anormal n'était évident dans leurs systèmes respiratoires en termes de fonction pulmonaire, radiographies pulmonaires, analyses de sang et autres examens. En ce qui concerne les animaux de laboratoire, cependant, il y a un rapport d'un test avec des rats impliquant 13 semaines d'exposition par inhalation à la poussière de cette

substance (MMAD : 1.8 – 1.9 µm) dont les résultats indiquent une hyperplasie de tissu lymphoïde (= grossissement par division cellulaire élevée) dans des ganglions médiastinaux, changements inflammatoires dans les septa alvéolaires et pneumonie interstitielle et hyperplasie de septa alvéolaire impliquant l'agrégation de macrophages pleins de pigment noir dans les septa alvéolaires, dans l'intervalle de concentration de la Catégorie 1 (4.4 – 14 mg/m³ : 0.0044 – 0.014 mg/L/6 h) et par conséquent la classification a été déterminée d'être de la Catégorie 1 (respiratoire). De plus, depuis l'ancienne classification les évaluations – y compris les tests d'exposition par inhalation de poussières d'oxyde de chrome ont été publiées – et donc, les résultats de la classification ont changé.

Autre information toxicologique : Pas d'information

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Information sur le produit : Pas d'information

Information sur les ingrédients : Pas d'information

12.2 Persistance et dégradabilité

Information sur le produit : Pas d'information

Information sur les ingrédients : Pas d'information

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Information sur le produit : Pas d'information

Information sur les ingrédients : Pas d'information

12.4 Mobilité dans le sol

Information sur le produit : Pas d'information

Information sur les ingrédients : Pas d'information

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne répond pas aux critères PBT et vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.
Consulter un centre agréé ou les autorités locales, si elles traitent les déchets.

Emballage contaminé : Les récipients usés peuvent être recyclés et éliminés après nettoyage, conformément aux réglementations locales. Le contenu doit être enlevé complètement avant d'être éliminé.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Ne s'applique pas.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Ne s'applique pas.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Ne s'applique pas.

14.4 Groupe d'emballage

Ne s'applique pas.

14.5 Dangers pour l'environnement

Ne s'applique pas.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

En cas de transport : Assurez-vous que le récipient/paquet n'est pas endommagé.
Eviter les manipulations brutales ou les fuites (provenant d'autres produits aussi)
Veiller à un bon chargement afin d'éviter le renversement, l'endommagement en tomber.
Prendre des mesures préventives pour que l'emballage/le produit ne se décompose pas.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Ne s'applique pas.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit et ses ingrédients ne sont pas réglementés par des dispositions spécifiques relatives à la protection de la santé humaine ou de l'environnement, par exemple, ils ne sont pas considérés comme SVHC ou POPs.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

N'est pas effectuée.

16. Autres informations

Références

Informations du fabricant/fournisseur

NITE GHS classification results (<http://www.safe.nite.go.jp/ghs/list.html>) (2018)

ACGIH, American Conference of Governmental Industrial Hygienists (2018) TLV et BEIs.

(TLV = Threshold Limit Value / Valeur Limite Tolérable)

(BEI = Biological Exposure Indices / Indices d'Exposition Biologique)

Abréviations

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance / Substance Persistant, toxique et bioaccumulable

POPs = Persistent Organic Pollutant / Polluants Organiques persistant

STOT = Specific Target Organ Toxicity / Toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC = Substances of Very High Concern / Substances extrêmement préoccupantes

vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative / Très persistante et très bioaccumulable

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité.

Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.

Il incombe donc toujours à l'utilisateur, d'assurer une utilisation, une manipulation et un stockage corrects et sûrs.